

Le 1^{er} décembre 2006

Nicole Lemieux
Avocat

Par courriel et par messenger

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3558
Télec. : 514 289-5197
C. élec. : lemieux.nicole@hydro.qc.ca

OBJET : Dépôt – Suivi administratif des critères de fiabilité selon la décision
D 2005-178.
Plan d'approvisionnement 2005-2014 du Distributeur.
Notre dossier : R000187 YF/NL

Chère consocœur,

Dans le cadre du suivi administratif concernant les critères de fiabilité établis par la décision D-2005-178, vous trouverez ci-jointe la documentation suivante, à savoir :

- Annexe A : Respect du critère de fiabilité en énergie d'un écart type pour le Distributeur.
- Annexe B : Respect du critère de fiabilité en énergie pour les approvisionnements provenant d'Hydro-Québec Production.
- Annexe C : Respect du critère de fiabilité en puissance – Bilan d'Hydro-Québec Production (**confidentiel**).
- Annexe D : Respect du critère de fiabilité en puissance – Bilan du Distributeur (**confidentiel**).
- Annexe E : Respect du critère de fiabilité en puissance – Conciliation des données.
- Annexe F : Lettre d'attestation de la fiabilité énergétique du parc de production d'Hydro-Québec Production.

Vous trouverez également ci-joint le plus récent rapport soumis au NERC (Winter Assessment Reliability of the Bulk Electric Supply in North America). Les extraits pertinents de ce rapport se retrouvent aux pages 6 à 8, ainsi qu'aux pages 23 à 35. Le rapport au NPCC (Hydro-Québec Triennial Review of Resource Adequacy 2005) a été transmis à la Régie le 23 mars 2006. Le prochain rapport sera transmis à la Régie dès qu'il sera disponible.

À titre de rappel, la décision D-2005-178 (p. 18) a maintenu la confidentialité des annexes C, D et E. De là, le Distributeur demande à la Régie, dans le cadre de son suivi administratif, de maintenir la confidentialité des annexes C et D et ce, jusqu'au 31 janvier 2007. Puisque l'annexe E comporte des données publiques, elle n'est pas visée, cette fois, par la demande de confidentialité du Distributeur.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos meilleurs sentiments.


Nicole Lemieux

/mb

p.j.